



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 01/09/2023

Echéance le : 31/10/2023

BELLET LOIC

GARAGE AUTO DVS

36 A AVENUE DE L'ESPINOUSE

34600 HEREPIAN

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4132851	0165285			Zone Expedition : 03			4712213

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4712213 DU 01/09/2023 **							
(MKT) ADDITIF FAP EOLYS POWERFLEX	LBAR44404 ALBA05	1,00	4	107,00	5,00	101,65	101,65
----- SOUS-TOTAL PIECES -----							101,65

CDE YANNICK VI

INFORMATION :

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA RÉCEPTION DE VOS COLIS
TOUTE RECLAMATION HORS DÉLAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Total hors taxe		Montants T.V.A.		Total T.T.C
PI : 101,65		acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		
MO : 0,00	101,65	(4) 20,000	101,65	121,98
DIV : 0,00			20,33	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4132851	0165285	4712213

Echéance le : 31/10/2023

1/09/2023

121,98



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.